

Article 21 du Règlement

Le fait que l'on ait recruté à Sault-Sainte-Marie le seul membre du Conseil pour le nord de l'Ontario ne fera qu'exaspérer le sentiment que la partisanerie politique va continuer à dominer la politique fédérale en matière de multiculturalisme. On aurait pu trouver d'excellents candidats dans les localités plus importantes de Sudbury et de Thunder Bay...

M. le Président: Je regrette d'avoir à dire au député que son temps de parole est écoulé.

* * *

LE SÉNAT

L'ABSENCE DE RESPONSABILITÉ POLITIQUE

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, en régime démocratique, le principe de la responsabilité est fondamental. C'est ainsi que le gouvernement du Canada est responsable devant la Chambre des communes qui est elle-même responsable devant l'électorat, mais l'autre endroit n'a aucune responsabilité politique devant qui que ce soit.

Le leader de l'opposition à l'autre endroit a déclaré qu'il n'avait pas à rendre compte de ce qui se passe là-bas au chef de son propre parti. Les membres de son caucus ne répondent chacun de leur conduite qu'à leur propre conscience, mais il n'en reste pas moins que l'autre endroit revendique une autorité législative dont les répercussions, non seulement sur les travaux du gouvernement mais aussi sur le bien-être des Canadiens, s'avèrent onéreuses.

L'autre endroit n'a aucune responsabilité devant les électeurs, mais l'année prochaine sa gestion coûtera 26 millions de dollars, soit environ un quart de million pour chacun de ses membres. En supposant que l'un d'eux ait été nommé l'été dernier et qu'il vive jusqu'à l'âge de la retraite, son traitement, ses indemnités et frais de bureau auront coûté aux contribuables cinq millions de dollars. Quand l'autre endroit revendique pareille autorité et coûte aussi cher, il faut sans contredit qu'il soit comptable à quelqu'un.

* * *

[Français]

LE TOURISME

LES ACTIONS ET LES DÉCISIONS CONTRADICTOIRES DU GOUVERNEMENT

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, depuis le mois de novembre, le gouvernement n'a proposé que des politiques contradictoires aux Canadiens. En matière de tourisme, ces contradictions sont frappantes. Je m'explique. Le 12 décembre 1984, l'honorable ministre d'État (Tourisme) (M. McMillan) a déclaré que, et je cite:

Pour doter le Canada d'une saine industrie touristique, nous sommes obligés d'établir un plan d'action qui vise à rendre l'industrie entière plus concurrentielle et qui doit remplacer des initiatives provisoires à but contradictoire.

Depuis son arrivée à titre de ministre d'État (Tourisme), je n'ai rien vu de ce plan et, pis encore, c'est son gouvernement et son ministère qui proposent des initiatives provisoires à buts contradictoires.

Je vais donner un exemple qui touche toute l'industrie touristique canadienne et particulièrement la province d'origine du ministre lui-même: l'Île-du-Prince-Édouard. Un journaliste du *The Journal Pioneer* résume très bien l'exemple, et je cite:

[Traduction]

Mais même si on se réjouit de l'aide accrue du gouvernement fédéral à la promotion touristique, on ne peut manquer de remarquer que le gouvernement manque curieusement d'esprit de suite dans sa politique. Si, d'une part, il dépense de l'argent pour attirer les touristes chez nous, il continue d'augmenter le prix de l'essence, dressant ainsi un obstacle majeur...

M. le Président: Je dois malheureusement informer le député qu'il a épuisé son temps de parole.

* * *

● (1410)

[Français]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'AFFAIRE «DOMTAR»—LA DÉTERMINATION DE L'ESTRIE

M. Jean J. Charest (Sherbrooke): Monsieur le Président, c'est avec réticence aujourd'hui que je me lève en cette Chambre pour me prévaloir de mon droit de parole en vertu de l'article 21 du Règlement. Lorsque cette Chambre m'a accordé le privilège de la servir en ma qualité de président suppléant, j'avais accepté de ne pas participer aux débats par déférence envers cette Chambre, la fonction et le Président lui-même à qui je voue le plus grand respect.

C'est donc exceptionnellement aujourd'hui que je m'adresse à vous au sujet du dossier Domtar. La population que je représente accepte difficilement la décision rendue par notre gouvernement dans l'affaire Domtar.

Comme tous les autres Canadiens, nous reconnaissons que la situation financière du gouvernement est précaire, mais nous savons aussi que l'Estrie a trop longtemps souffert d'un taux de chômage élevé, d'un secteur industriel traditionnel fragile et de salaires moyens trop bas.

Nous reconnaissons l'excellence du projet Domtar et ce dans une région qui, lors d'un récent sommet socio-économique, a justement articulé l'engagement d'une région entière à se vouer à rien de moins qu'à l'excellence. Je vous fais donc part aujourd'hui de notre détermination à voir à ce que le projet de la Domtar se réalise et ce au profit de l'ensemble du pays.

La population estrienne sera encouragée aujourd'hui par la déclaration de notre premier ministre (M. Mulroney) qui s'est engagé à voir s'il n'y a pas d'autres formes d'aide possibles, et elle offre par le biais de divers groupes de travail son entière collaboration afin d'assurer la réalisation du projet Domtar.